

AVIS MUNICIPAL

PREALABLE A LA 2nde et dernière CONSTATATION

Le Maire de la commune de LE PASSAGE-D'AGEN (47520)

INFORME

Considérant qu'il est indispensable de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour préserver le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques ainsi que la décence du cimetière,

Que conformément au Code général des collectivités territoriales et notamment à ses articles L. 2213-8 et 9, L. 2223-17, L. 2223-18, ainsi qu'à ses articles R. 2223-12 et suivants, une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon a été engagée dans le cimetière communal, il y a maintenant plus de trois ans,

Que cette procédure concerne les concessions qui ont notoirement plus de 30 ans d'existence, dont la dernière inhumation date de dix ans au moins et, qui ont cessé d'être entretenues,

Qu'il sera procédé sur site à la seconde et dernière constatation de l'état visuel d'abandon dans lequel se trouve chaque concession désignée sur la liste L3, ci-après :

Le lundi 10 juin 2024 à 15h45 dans le cimetière de Ganet

Qu'en conséquence, les descendants ou successeurs des concessionnaires ou, éventuellement, les personnes chargées de l'entretien de la concession sont invitées à assister audit constat, à la date et à l'heure indiquées ci-dessus ou, à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Qu'à défaut du rétablissement des concessions en bon état de propreté et de solidité, dès à présent, l'autorité municipale dressera le 2nd et dernier procès-verbal de constat d'état d'abandon qui conduira à la reprise des emplacements, conformément à la réglementation.

Que le présent avis comprenant la liste des concessions faisant l'objet de la procédure est consultable sur les panneaux d'affichage à la mairie, aux portes du cimetière ainsi que sur la plateforme www.cimetieres-de-france.fr, dans l'espace dédié au cimetière communal concerné et, le cas échéant, peut être consulté, sur le site internet de la commune.

**AVIS MUNICIPAL
PREALABLE A LA 2nde et dernière CONSTATATION**

LISTE DES CONCESSIONS FAISANT L'OBJET DE LA PROCEDURE

EMPLACEMENT / SEPULTURE <small>(Format : N° Cimetière / N° Carré / N° Emplacement)</small>	DATE DE L'ACTE	CONCESSIONNAIRES	INHUMES
3 - CARRE G - 81	19/03/1968	REZENEUR	- FAMILLE REZENEUR - FAMILLE GABRIEL - REZENEUR Paul - 20/03/1988 - GABRIEL ? née RENAUDIN - 01/02/1968 - REZENEUR Claire née GABRIEL - 04/04/1994 - REZENEUR Odette
3 - CARRE H - 19	08/08/1961	CUSSAC	- FAMILLE CUSSAC - FAMILLE PEZET - ??
3 - CARRE J - 64	25/01/1975	DUFORT- WITTENBERG Eliane	- FAMILLE WITTENBERG* - FAMILLE DUFORT* - WITTENBERG Christian - 1974 - WITTENBERG Mathilde - 1993

Dressé à LE PASSAGE-D'AGEN, le 08 mai 2024

~~Le Maire~~ Pour le Maire absent,
La Jère adjointe,
(Nom, prénom, cachet et signature)



BRIGITTE BARAILLES

Le Maire certifie que le présent avis a été affiché, au moins un mois à l'avance, à l'entrée du cimetière et en mairie à compter du 08 mai 2024 et retiré le.....



COMMUNE DU PASSAGE D'AGEN CIMETIERE DE GANET



COLUMBARIUM

11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
6	7	8	9	10	21	22	23	24	25
1	2	3	4	5	16	17	18	19	20

ECHELLE 1/100

CARRE N
LEGENDE

- Case concédée
- Case vide disponible
- Case projetée disponible
- Case occupée, non concédée

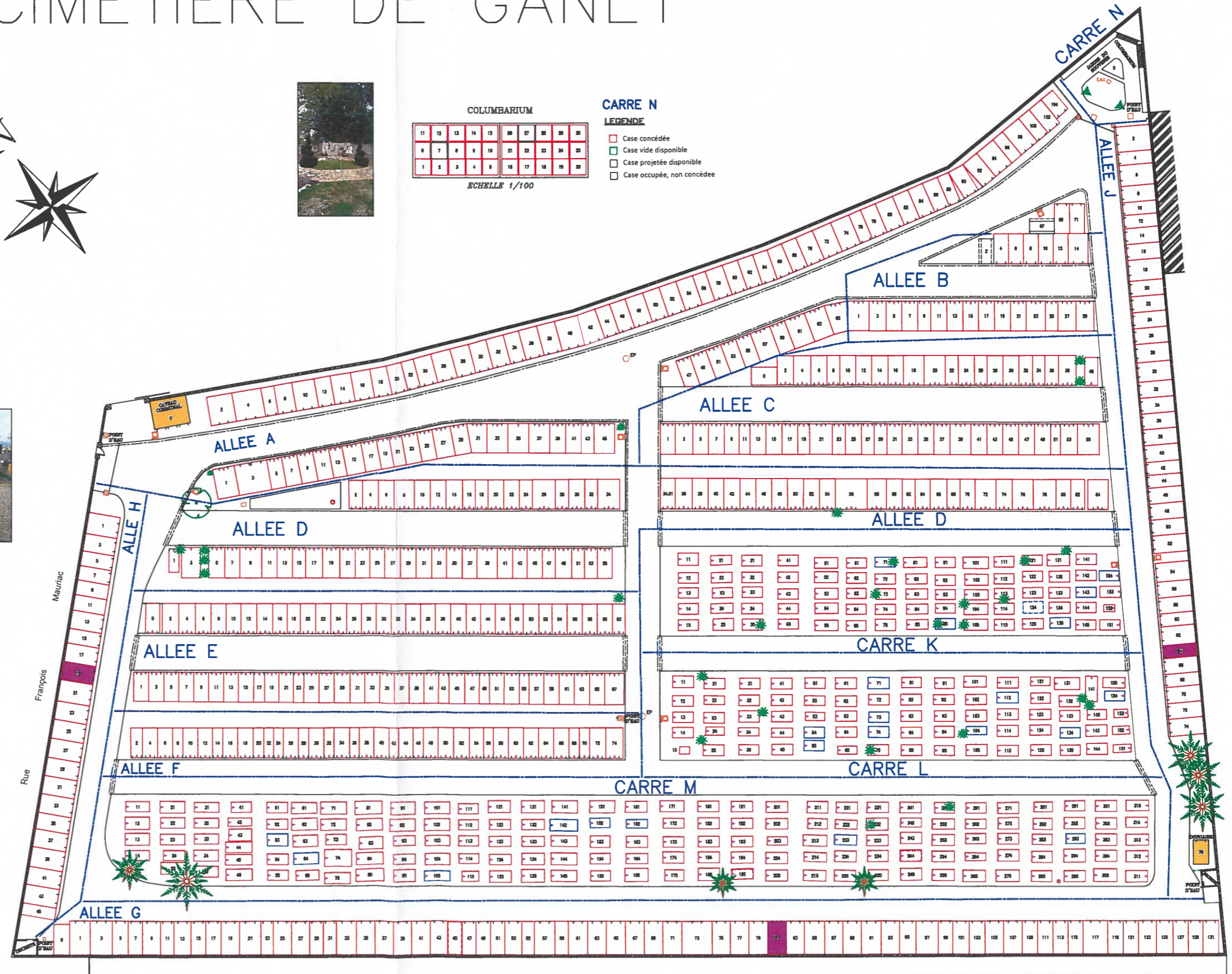
LEGENDE

- Emplacement bâti
- Emplacement en pleine terre
- Emplacement en terre non matérialisé
- Emplacement projeté disponible 1.40 / 2.40
- Emplacement concédé non occupé 1.40 / 2.40
- Limite de carrés

A titre indicatif :

- Equipement funéraire
- Pied de tombe
- Emplacement délimité par une ferronnerie
- Ouverture de caveau frontale
- Emplacement justifiable d'une Procédure de reprise

0,00 20,00



LE PASSAGE D'AGEN 47

GANET		ITV	INTERVENTION
	ATC	ST	
	CTC	OE	
	EDI	OE	
	DAO	OE	
	CTC	JPB	
	LIV	OE	26/04/2024

PLAN FIN DE PROCEDURE

DOSSIER N°: 20180146CIM

ECHELLE 1/200